



**Programme  
des Nations Unies  
pour l'environnement**

Distr. générale  
23 décembre 2021

Français  
Original : anglais

**Réunion intergouvernementale chargée d'examiner  
la mise en œuvre du Programme d'action mondial  
pour la protection du milieu marin contre  
la pollution due aux activités terrestres  
Cinquième session**

En ligne, 15 février 2022

Point 3 de l'ordre du jour provisoire\*

**Examen de la mise en œuvre du Programme d'action  
mondial pour la protection du milieu marin contre  
la pollution due aux activités terrestres aux niveaux  
international, régional et national pendant la période  
2019–2021**

**Progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme d'action  
mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution  
due aux activités terrestres aux niveaux national, régional  
et international pendant la période 2019–2021\*\***

**Note du secrétariat**

**Introduction**

1. Le Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres, adopté par la Déclaration de Washington en 1995, est un mécanisme multilatéral sur l'environnement qui vise à prévenir la dégradation du milieu marin due aux activités terrestres en aidant les gouvernements à préserver et à protéger le milieu marin. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) lui fournit des services de secrétariat par l'intermédiaire du Bureau de coordination du Programme d'action mondial.

2. Le Programme d'action mondial est sans équivalent dans la mesure où il s'agit de la seule initiative environnementale mondiale qui tient directement compte du lien qui existe entre les écosystèmes terrestres, d'eau douce, côtiers et marins. Le Programme est de portée étendue, traitant de la pollution causée par les eaux usées, les polluants organiques persistants, les substances radioactives, les métaux lourds, les hydrocarbures, les nutriments, la mobilisation de sédiments, les déchets et l'altération physique et la destruction des habitats. Dans sa résolution 51/189 du 16 décembre 1996, l'Assemblée générale des Nations Unies a souligné la nécessité pour les États de faire en sorte que chaque organisation internationale compétente approuve officiellement les parties du Programme d'action mondial se rapportant à son mandat et accorde la priorité nécessaire à l'application du Programme d'action mondial dans son propre programme de travail.

\* UNEP/GPA/IGR.5/1.

\*\* La version originale anglaise du présent document n'a pas été revue par les services d'édition.

3. Tous les cinq ans, les gouvernements se retrouvent lors d'une réunion intergouvernementale pour évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme d'action mondial et pour renouveler leurs engagements tels qu'énoncés dans la Déclaration de Montréal de 2001 sur la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres ; dans la Déclaration de Beijing de 2006 sur la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres ; dans la Déclaration de Manille de 2012 sur la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres ; et dans la Déclaration de Bali de 2018 sur la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres.
4. À la troisième session de la Réunion intergouvernementale, qui s'est tenue à Manille les 25 et 26 janvier 2012, les gouvernements ont décidé que le PNUE devrait axer ses travaux sur les trois catégories de sources de pollution jugées prioritaires, à savoir les nutriments, les déchets marins et les eaux usées, et ce, en nouant des partenariats multipartites mondiaux.
5. Pendant la période considérée, le Bureau de coordination a été composé d'un coordonnateur (P-5), de trois administrateurs de programmes (P-4) respectivement chargés des nutriments, des eaux usées et des déchets marins, et d'un assistant (G-4). Le Bureau de coordination a également bénéficié du soutien de plusieurs administrateurs auxiliaires cofinancés par la Chine, l'Italie et la Norvège. La collecte de fonds a permis au Bureau de coordination de retenir les services de deux spécialistes de la gestion de programme (adjoint de 1<sup>re</sup> classe) et d'un administrateur de programme (P-3) travaillant sur les déchets marins en 2021.
6. Le présent rapport rend brièvement compte de la mise en œuvre du Programme d'action mondial depuis la quatrième session de la Réunion intergouvernementale, tenue à Bali (Indonésie). Il souligne la pertinence du Programme et des partenariats associés telle qu'énoncée dans les documents finals de plusieurs réunions mondiales, notamment de la quatrième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement, qui s'est tenue à Nairobi du 13 au 19 mars 2019, et dans les résolutions 73/124 du 31 décembre 2018, 74/19 du 20 décembre 2019 et 75/239 du 5 janvier 2021 de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les océans et le droit de la mer.

## **I. Principales réalisations**

7. Conformément au mandat énoncé dans la Déclaration de Bali de 2018, le PNUE a principalement utilisé ses ressources pour collaborer de façon stratégique avec les gouvernements et d'autres parties prenantes afin de faire face aux trois catégories de sources de pollution prioritaires (nutriments, déchets marins et eaux usées) au titre de trois partenariats multipartites mondiaux volontaires : le Partenariat mondial sur la gestion des nutriments (GPNM), le Partenariat mondial sur les déchets marins et l'Initiative mondiale sur les eaux usées. Des efforts ont été déployés pour renforcer la coopération entre le Programme d'action mondial et les programmes du PNUE relatifs aux mers régionales et pour mettre en place des partenariats stratégiques avec le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), en particulier au titre de son domaine d'intervention Eaux internationales, et avec d'autres initiatives régionales pertinentes.
8. Grâce aux trois partenariats sur les déchets marins, les nutriments et les eaux usées, un certain nombre d'activités ont été menées et les parties prenantes ont été convoquées tout au long de la période considérée. Les trois partenariats, qui n'ont cessé de se développer au cours de la période considérée, rassemblent plus de 700 partenaires. Des milliers de personnes ont bénéficié de webinaires ou de formations liés aux déchets marins, aux nutriments et aux eaux usées, notamment grâce aux cours en ligne ouverts à toutes et à tous (MOOC) proposés par le Programme d'action mondial dans les trois catégories de sources de pollution.

### **A. Lutte contre les principales sources terrestres de pollution**

9. La section qui suit passe en revue les progrès accomplis dans la lutte contre les principales sources terrestres de pollution, en application de la Déclaration de Bali adoptée par les gouvernements lors de la quatrième session de la Réunion intergouvernementale, qui chargeait le Programme de faire porter essentiellement l'accent sur les nutriments, les eaux usées et les déchets marins.

## 1. Rejets de nutriments

10. Lors de la session de la Commission des Nations Unies sur le développement durable, le 6 mai 2009, le GPNM a été lancé pour promouvoir une gestion efficace des nutriments afin d'atteindre les objectifs de sécurité alimentaire par un accroissement de la productivité et la conservation des ressources naturelles et de l'environnement. Le Partenariat est l'expression de la nécessité d'un plaidoyer stratégique mondial visant à inciter les gouvernements et les parties prenantes à réduire les apports d'azote et de phosphore dans le cadre des activités humaines. Il offre une plateforme aux gouvernements, aux organismes des Nations Unies, aux scientifiques et au secteur privé pour forger un ordre du jour commun qui intègre les meilleures pratiques et les évaluations intégrées.

11. La quatrième session de l'Assemblée pour l'environnement (UNEA-4), qui s'est tenue du 11 au 15 mars 2019, a adopté la résolution sur la gestion durable de l'azote<sup>1</sup>, qui reconnaît que la pollution résultant de l'azote réactif anthropique a des effets néfastes sur les environnements terrestres, d'eau douce et marins et qu'une mauvaise gestion des nutriments (azote et phosphore) contribue à l'insécurité alimentaire.

12. Un groupe de travail sur l'azote, auquel 45 pays participent actuellement, soutient l'application de la résolution adoptée par la quatrième session de l'Assemblée pour l'environnement. Sa première réunion, à laquelle plus de 160 délégués représentant plus de 50 pays et conventions ont participé en ligne, a eu lieu en juin 2020.

13. Une Campagne mondiale des Nations Unies pour une gestion durable de l'azote, défendue par le Gouvernement sri lankais, a été lancée les 23 et 24 octobre 2019 à Colombo sur le thème « Partout et invisible ; réduire de moitié le gaspillage d'azote d'ici à 2030 ». Le résultat de ce lancement a été l'adoption de la Déclaration de Colombo, qui appelle les pays à envisager l'élaboration de feuilles de route nationales pour la gestion durable de l'azote, à réaliser des évaluations complètes du cycle quantitatif et qualitatif de l'azote et à promouvoir des technologies innovantes pour l'utilisation et le cycle de l'azote tout en menant des activités de renforcement des capacités en matière de pratiques agricoles durables, dans le but de réduire de moitié les déchets azotés d'ici à 2030. Au titre du suivi, le PNUE parachève une feuille de route de communication sur la gestion durable de l'azote, qui sera liée à la campagne #BeatPollution du PNUE et permettra de sensibiliser davantage à ce sujet complexe.

14. Le GPNM a contribué à au rapport du PNUE intitulé Frontières 2018/19, Questions émergentes d'ordre environnemental, qui a été lancé le 4 mars 2019 et qui comprend un chapitre consacré à l'azote, intitulé « La solution de l'azote : de la pollution du cycle de l'azote à l'économie circulaire de l'azote ».

15. Un projet relatif au cycle mondial des nutriments (GNC), financé par le FEM et soutenu par le Bureau de coordination, s'est achevé en avril 2019. Les principaux produits de ce projet ont été la mise au point d'une boîte à outils mondiale pour la gestion des nutriments visant à démontrer l'importance de la mobilisation de divers partenaires aux fins de la gestion des nutriments, depuis le champ jusqu'à l'échelle nationale ; et l'élaboration d'un modèle de flux de nutriments - et une application du modèle global NEWS le réduisant à l'échelle de la baie de Manille. En outre, des fiches d'évaluation de la santé des écosystèmes conçues pour transmettre facilement aux décideurs et aux parties prenantes des informations sur l'état de santé des milieux aquatiques et lacustres ont été élaborées dans le cadre du projet GNC et appliquées dans le contexte des lacs Chilika (Inde) et Laguna de Bay (Philippines).

16. La Chine (île de Chongming) et l'Inde (Lac Pulicat) ont à présent également élaboré des fiches d'évaluation de la santé des écosystèmes. Les résultats de ces évaluations sont destinés à inspirer les politiques et la planification des investissements en ce qui concerne les meilleures pratiques de gestion pour améliorer la qualité environnementale des masses d'eau et les possibilités d'intégration plus poussée des politiques.

17. Dans le cadre du suivi du projet GNC, le Programme d'action mondial, en association avec des partenaires qui travaillent de concert pour lutter contre les impacts de l'azote réactif sur l'environnement, a contribué à l'élaboration d'un projet financé par le FEM intitulé « Vers la mise en place d'un système international de gestion de l'azote ». Ce projet est mis en œuvre par le PNUE et exécuté par le Centre britannique d'écologie et d'hydrologie et l'Initiative internationale sur l'azote.

18. Le PNUE, dans le cadre du GPNM, soutient les secrétariats de la Convention relative à la coopération en matière de protection et de mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de la région de l'Afrique occidentale, centrale et australe (Convention d'Abidjan) et de la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes (Convention de

<sup>1</sup> <https://undocs.org/fr/UNEP/EA.4/Res.14>.

Cartagena) dans l'harmonisation des réponses institutionnelles pour faire face à la récente prolifération des algues sargasses dans l'océan Atlantique central, qui nuit gravement aux secteurs de la pêche côtière et du tourisme en Afrique de l'Ouest et dans les Caraïbes. La coopération scientifique est renforcée par les travaux du Groupe mixte d'experts chargé d'étudier les aspects scientifiques de la protection de l'environnement marin (GESAMP).

19. L'invasion de sargasses qui touche les pays des deux côtés de l'Atlantique est attribuée à l'augmentation du ruissellement de nutriments, ainsi qu'aux changements climatiques et à d'autres facteurs. Le GPNM a soutenu les conventions de Cartagena et d'Abidjan sur les mers régionales par l'intermédiaire de plusieurs webinaires organisés conjointement, en collaboration avec la Commission océanographique intergouvernementale (COI). Cette collaboration a débouché sur le lancement en 2021 d'une note de prospective du PNUE consacrée aux sargasses, intitulée « Sargassum: Brown tide or golden jewel? ».

20. La collaboration avec les conventions sur les mers régionales, notamment la Convention de Cartagena et l'Organe de coordination du programme relatif aux mers d'Asie orientale (COBSEA), sur la gestion des nutriments s'est poursuivie en 2020-21. Une stratégie régionale de réduction des nutriments a été élaborée conjointement pour soutenir la mise en œuvre de la Convention de Cartagena et du Protocole concernant la pollution d'origine terrestre. Pour la région couverte par le COBSEA, une étude documentaire conjointe a été réalisée sur la pollution par les nutriments en tant que défi régional et transfrontière dans la région des mers d'Asie orientale, qui a été présentée aux neuf pays participant à la COBSEA lors d'un webinaire conjoint en janvier 2021.

21. Le PNUE et la COI sont les organismes responsables des indicateurs de pollution marine correspondant à la cible 14.1 des objectifs de développement durable. La cible 14.1, « D'ici à 2025, prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres, y compris les déchets en mer et la pollution par les nutriments » doit être mesurée à l'aide des indicateurs 14.1.1a (potentiel d'eutrophisation côtière) et 14.1.1b (densité des débris de plastiques flottant en surface des océans). Le PNUE a forgé un partenariat mondial avec l'initiative Blue Planet du Groupe sur l'observation de la terre (GEO) afin de rendre opérationnel un produit mondial sur les concentrations de chlorophylle a. Cette activité a été présentée à la Réunion mondiale d'observation des océans en septembre 2020 et examinée par des experts. Le PNUE, par l'intermédiaire du GPNM et de la COI, élabore un modèle mondial pour l'azote total, le phosphore total et la silice dissoute à l'embouchure de la rivière, qui contribuera au calcul de l'indicateur du potentiel d'eutrophisation côtière et à la communication des données au titre de l'indicateur 14.1.1a.

22. Lors du pré-sommet du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires en 2021, le GPNM, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), a organisé un webinaire sur la gestion durable de l'azote pour des systèmes alimentaires durables. En outre, la collaboration entre le GPNM, le Partenariat mondial sur les déchets marins et le centre GRID-Arendal a débouché sur l'élaboration d'un document de travail sur les plastiques agricoles. Un webinaire conjoint a également été organisé avec la FAO sur ce sujet le 7 décembre 2021, à l'occasion de la Journée mondiale des sols.

## 2. Pollution marine par les déchets plastiques et autres

23. Le Partenariat mondial sur les déchets marins, l'un des trois partenariats mondiaux volontaires multipartites, rassemble les parties prenantes pour collaborer à la recherche de solutions à la pollution marine par les déchets plastiques et autres. Il recense les lacunes et les problèmes émergents et crée la prise de conscience nécessaire au changement des comportements. Il contribue à la bonne exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier à la réalisation de la cible 14.1.

24. Comme demandé dans la résolution 3/7 de l'Assemblée pour l'environnement, le PNUE continue de renforcer le soutien au développement et à la croissance du Partenariat mondial sur les déchets marins, qui compte actuellement 460 membres, dont des gouvernements, des universités, la société civile et le secteur privé. Le PNUE fournit des services de secrétariat au Partenariat et convoque les réunions de son Comité directeur cinq fois par an. Le Partenariat mondial sur les déchets marins a révisé et mis à jour son document cadre en 2020<sup>2</sup>. Il continue à renforcer les liens avec ses nœuds régionaux : le PNUE/PAM (Méditerranée), le PNUE/PEC (Caraïbes), le NOWPAP (Pacifique Nord-Ouest), le PROE (Pacifique) et le SACEP (Asie du Sud).

<sup>2</sup> UNEP/GPA/IGR.4/INF/25.

25. Le Partenariat mondial sur les déchets marins a établi cinq pistes d'action dans le but de progresser dans les domaines prioritaires en associant les acteurs clés et en facilitant la collaboration et la coordination. Il s'agit des pistes suivantes : *interface science-politiques* ; *plans d'action sur la pollution marine par les déchets plastiques et autres* ; *élaboration de lignes directrices et de normes et harmonisation* ; *mode de financement durable et novateur* ; et *accès de tous*. La mise en œuvre de ces pistes d'action est soutenue par les parties prenantes, notamment le GESAMP, l'Université de Wollongong (Australie), l'Université de Géorgie (États-Unis), l'Organisation maritime internationale (OMI), le PNUE, la FAO, le centre GRID-Arendal, Ocean Conservancy et la Global Ghost Gear Initiative, les membres du comité directeur du Partenariat mondial sur les déchets marins, et d'autres experts.

26. La quatrième itération du MOOC a débuté en octobre 2020 en anglais, arabe, chinois, espagnol, français, indonésien, portugais, russe, thaï et vietnamien. À ce jour, environ 30 000 participants se sont inscrits aux cours. Des « classes de maître » sur la surveillance des déchets marins et sur les produits en plastique inutiles, évitables et problématiques sont en cours d'élaboration en vue d'une diffusion en 2022.

27. Le Partenariat mondial sur les déchets marins s'est également concentré sur l'application d'outils et de méthodologies pour renforcer la capacité de tirer parti d'approches innovantes en matière de surveillance et d'évaluation dans les pays en développement. Le PNUE a élaboré une approche pour appliquer certaines des méthodologies recensées dans le document du GESAMP intitulé « Guidelines for the Monitoring and Assessment of Plastic Litter in the Ocean<sup>3</sup> » (Lignes directrices pour la surveillance et l'évaluation des déchets plastiques dans les océans) du GESAMP et a testé l'approche à travers des projets pilotes. En 2019, un atelier de formation des formateurs sur la surveillance et l'évaluation des déchets plastiques et des microplastiques dans le milieu marin a été organisé sur la base de ces lignes directrices pour les pays d'Afrique de l'Est et d'Asie du Sud-Est<sup>4</sup>. La formation des formateurs est en cours de révision pour intégrer des éléments du rapport du PNUE « Monitoring Plastics in Rivers and Lakes: Guidelines for the Harmonization of Methodologies ». L'application de ces lignes directrices permettrait d'inclure de manière harmonisée les données sur la pollution des écosystèmes d'eau douce par les plastiques dans les inventaires nationaux des sources. Des préparatifs sont en cours pour tester les lignes directrices dans trois pays en 2022.

28. Le Partenariat mondial sur les déchets marins soutient l'élaboration de plans d'action nationaux visant à réduire la pollution marine par les déchets plastiques et autres. Un soutien a d'abord été apporté à quatre pays d'Afrique (Kenya, Ouganda, Seychelles et Tanzanie) et à quatre pays d'Amérique latine et des Caraïbes (Équateur, Guatemala, Mexique et Sainte-Lucie).

29. Les travaux du PNUE sur les déchets marins ont contribué à la sensibilisation du monde entier à cette question et à l'adoption de quatre résolutions sur les déchets plastiques et les microplastiques dans le milieu marin par l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement. Dans sa résolution 1/6<sup>5</sup> adoptée lors de sa première session en 2014, l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement a souligné que de nouvelles mesures doivent être prises d'urgence pour relever les défis posés par les déchets plastiques et microplastiques marins et s'est félicitée de la création du Partenariat mondial sur les déchets marins.

30. Le rapport du PNUE intitulé « De la pollution à la solution : une évaluation mondiale des déchets marins et de la pollution plastique » décrit les sources et les voies de pénétration des déchets plastiques et autres dans le milieu marin, ainsi que leur impact sur les écosystèmes, les économies et la société, y compris les effets négatifs sur la santé humaine et le climat<sup>6</sup>. Il a été élaboré sous la direction d'un comité consultatif scientifique composé de 67 experts nommés par les gouvernements et les principaux groupes et parties prenantes. L'évaluation et une synthèse ont été lancées le 21 octobre 2021.

<sup>3</sup> <http://www.gesamp.org/publications/guidelines-for-the-monitoring-and-assessment-of-plastic-litter-in-the-ocean>.

<sup>4</sup> <https://www.unenvironment.org/cobsea/events/workshop/training-trainers-monitoring-and-assessment-marine-plastic-litter-and-microplastics>.

<sup>5</sup> <https://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/17285/K1402365.pdf?sequence=4&isAllowed=y>.

<sup>6</sup> <https://www.unep.org/resources/pollution-solution-global-assessment-marine-litter-and-plastic-pollution>

31. Les autres produits de connaissance élaborés par le PNUE pour éclairer la prise de décision et soutenir une action fondée sur des preuves comprennent les suivants :

- a) « Drowning in Plastics – Vital Graphics on Marine Litter and Plastic Waste<sup>7</sup> », qui a été élaboré par le PNUE en collaboration avec le Secrétariat des Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm et le centre GRID-Arendal. Il donne une vue d'ensemble des défis mondiaux liés aux déchets plastiques et autres dans le milieu marin, à l'aide d'illustrations graphiques accompagnées de descriptions succinctes des principaux domaines thématiques.
- b) La publication « Neglected : Environmental Justice Impacts of Marine Litter and Plastic Pollution<sup>8</sup> », qui étudie les incidences de la pollution marine par les déchets plastiques et autres sur l'équité environnementale. Les auteurs examinent comment les populations vulnérables sont touchées négativement de manière disproportionnée à toutes les étapes du cycle de vie du plastique.
- c) La publication « Monitoring Plastics in Rivers and Lakes : Guidelines for the harmonization of methodologies<sup>9</sup> », qui fournit des orientations sur la surveillance et l'évaluation de la contamination par les plastiques dans les environnements d'eau douce.
- d) Une série d'études<sup>10</sup> comparant les incidences tout au long de leur cycle de vie des produits en plastique à usage unique avec celles de leurs solutions de remplacement, dont une intitulée « Single-Use Plastic Bags and Their Alternatives: Recommendations from Life Cycle Assessments » (« Les sacs en plastique à usage unique et leurs solutions de remplacement : recommandations issues d'évaluations du cycle de vie »). Avec le soutien de l'initiative sur le cycle de vie hébergée par le PNUE et en réponse à la résolution 9 de l'UNEA-4 et à d'autres dont l'objectif est de lutter contre la pollution marine par les déchets plastiques et autres, un rapport global intitulé « Addressing Single-Use Plastic Products Pollution using a Life Cycle Approach<sup>11</sup> » (Lutter contre la pollution par les produits en plastique à usage unique en utilisant une approche basée sur le cycle de vie), qui comprend des recommandations à l'intention des décideurs, a été lancé le 19 février 2021.
- e) La publication « Sea-based Sources of Marine Litter », qui a pour objectif de faire mieux comprendre les sources de déchets marins situées en mer, liées en particulier aux secteurs de la pêche et du transport maritime, à l'aide notamment d'une présentation des contributions relatives des différentes sources, d'une analyse de l'utilisation et de la gestion des plastiques dans les deux secteurs, et d'informations sur l'éventail et l'étendue des impacts de toutes les sources de déchets marins situées en mer<sup>12</sup>. Ce rapport a été élaboré par le groupe de travail 43 du GESAMP. Les organismes chefs de file ont été la FAO et l'OMI, avec le coparrainage du PNUE.
- f) Le rapport intitulé « Policy Options to Eliminate Additional Marine Plastic Litter by 2050 under the G20 Osaka Blue Ocean Vision<sup>13</sup> » (Solutions possibles pour mettre fin au déversement de déchets plastiques supplémentaires en mer d'ici à 2050 dans le cadre de la « Vision d'Osaka pour un océan bleu » du G20), qui a été élaboré par le Groupe international d'experts sur les ressources du PNUE. Il a été commandé par le Gouvernement japonais au nom du Groupe des Vingt (G20).
- g) Un guide législatif sur la réglementation des plastiques à usage unique, qui est en cours d'élaboration, ainsi qu'un train de mesures plus large, dans le cadre de la Plateforme d'assistance en matière de droit et environnement<sup>14</sup>.

<sup>7</sup> <https://www.unep.org/resources/report/drowning-plastics-marine-litter-and-plastic-waste-vital-graphics>

<sup>8</sup> <https://www.unep.org/resources/report/neglected-environmental-justice-impacts-marine-litter-and-plastic-pollution>

<sup>9</sup> <https://www.unep.org/resources/report/monitoring-plastics-rivers-and-lakes-guidelines-harmonization-methodologies>

<sup>10</sup> <https://www.lifecycleinitiative.org/single-use-plastic-products-studies/>

<sup>11</sup> <https://www.unep.org/resources/publication/addressing-single-use-plastic-products-pollution-using-life-cycle-approach> (en français, résumé à l'intention des décideurs disponible à l'adresse [https://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/35110/ASUPSDM\\_FR.pdf](https://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/35110/ASUPSDM_FR.pdf))

32. Le PNUE a continué à apporter un soutien essentiel à la mise en œuvre des résolutions de l'Assemblée pour l'environnement, notamment en soutenant le Groupe d'experts spécial à composition non limitée sur les déchets et les microplastiques dans le milieu marin<sup>15</sup>, qui a tenu quatre réunions, en mai 2018, décembre 2018, novembre 2019 et novembre 2020. Lors de la dernière réunion, qui s'est tenue en ligne du 9 au 13 novembre 2020, le Groupe d'experts a examiné les options possibles pour la poursuite des travaux devant être examinées par l'Assemblée pour l'environnement. Il a adopté un résumé du Président<sup>16</sup> présentant, entre autres, les options possibles pour la poursuite des travaux. En réponse au paragraphe 24 du résumé du Président – « Étant donné que, de l'avis général, la cinquième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement devrait se tenir en deux temps, le Groupe a apprécié la disposition de la Directrice exécutive du PNUE à veiller à ce que les travaux entrepris à ce jour restent d'actualité et soient mis à jour en vue de la reprise de la cinquième session de l'Assemblée et à organiser, sur demande, des consultations préparatoires informelles à l'appui des préparatifs de la reprise de la session », le PNUE a fourni un soutien technique et logistique à un certain nombre de processus informels menés par les pays, notamment à la Conférence ministérielle sur la pollution marine par les déchets plastiques et autres convoquée conjointement par l'Allemagne, l'Équateur, le Ghana et le Viet Nam, qui s'est tenue les 1<sup>er</sup> et 2 septembre 2021 à Genève et en ligne, ainsi qu'à ses deux réunions préparatoires tenues en mai et juin 2021. La déclaration ministérielle arrêtée au cours de la conférence a été approuvée par 75 pays<sup>17</sup>.

33. Le PNUE a également apporté son soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre de plans d'action nationaux et régionaux sur les déchets marins en partenariat avec les secrétariats des programmes pour les mers régionales, notamment la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée (Convention de Barcelone), la Convention relative à la protection de la mer Noire contre la pollution (Convention de Bucarest), la Convention de Cartagena, la Convention d'Abidjan, le Plan d'action du Pacifique du Nord-Ouest (NOWPAP), la Commission permanente du Pacifique Sud (CPPS), le secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement (PROE), le Programme coopératif sur l'environnement pour l'Asie du Sud (SACEP), l'Organe de coordination du programme relatif aux mers d'Asie orientale (COBSEA), la Convention de Nairobi, la Convention-cadre pour la protection de l'environnement de la mer Caspienne (Convention de Téhéran), le Groupe de travail sur la protection du milieu marin de l'Arctique (PAME), la Commission pour la protection de l'environnement marin de la mer Baltique (HELCOM) et la Convention pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est (Convention OSPAR). Il a également soutenu l'élaboration du plan d'action régional sur les déchets marins pour le Pacifique du Nord-Est (pour l'Amérique latine), qui en est aux dernières étapes pour un lancement prévu en 2022.

34. La campagne Océans propres et les activités connexes jouent un rôle essentiel dans la diffusion des connaissances acquises. Le 22 novembre 2021, elle a lancé « Océans propres 2.0 - De la source à la mer ». Cette nouvelle phase s'appuiera sur l'élimination des produits en plastique à usage unique pour communiquer plus largement sur les plastiques inutiles, évitables et problématiques ainsi que sur les causes profondes associées à leur production, leur utilisation et leur élimination de la source à la mer. La feuille de route de la campagne Océans Propres 2.0 donne la priorité à l'action à l'égard des produits, des sources et des secteurs les plus problématiques par l'intermédiaire de quatre mobilisations concertées dans le cadre du principal message de la campagne fondé sur le caractère d'urgence et des actions en profondeur visant à inverser le cours des choses en matière de déchets marins et de pollution plastique. Ces mobilisations se dérouleront de novembre 2021 à mai 2022.

35. D'autres activités en faveur de la campagne « Océans propres » comprennent le « Tide Turners Plastic Challenge Badge », un insigne qui vise à sensibiliser et éduquer les jeunes aux défis et aux solutions en rapport avec la production et le gaspillage de plastiques à usage unique. Plus de 214 000 jeunes ont été mobilisés dans 32 pays d'Afrique, d'Asie et des Caraïbes. Plus de 2 400 jeunes champions ont été formés au plaidoyer dans le cadre de camps d'entraînement au plaidoyer.

<sup>12</sup> <http://www.gesamp.org/publications/sea-based-sources-of-marine-litter>

<sup>13</sup> Texte intégral en anglais disponible à l'adresse <https://www.resourcepanel.org/reports/policy-options-eliminate-additional-marine-plastic-litter>. Fiche d'information en français disponible à l'adresse [https://www.resourcepanel.org/file/2369/download?token=mvv6Yi\\_u](https://www.resourcepanel.org/file/2369/download?token=mvv6Yi_u)

<sup>14</sup> Voir <https://leap.informea.org/>

<sup>15</sup> De plus amples informations sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.unep.org/environmentassembly/expert-group-on-marine-litter>

<sup>16</sup> Le résumé est annexé au rapport de la réunion et est également disponible à l'adresse <https://environmentassembly.unenvironment.org/chairs-summary-aheg-4>.

<sup>17</sup> <https://ministerialconferenceonmarinelitter.com/ENDORSEMENTS/>

36. La plateforme numérique du Partenariat mondial sur les déchets marins est une initiative multipartite et partiellement ouverte qui utilise la production participative pour accéder à différentes ressources sur la pollution marine par les déchets plastiques et autres et les compiler, en intégrant les données et en mettant en relation les parties prenantes pour guider et coordonner les actions ad hoc et régulières<sup>18</sup>. La plateforme fait l'objet d'un développement par étapes qui en produira plusieurs versions successives conçues selon une approche centrée sur l'utilisateur avant d'aboutir à la version finale en juin 2023.

37. En juin 2021, le PNUE, le Partenariat mondial sur les déchets marins et la Commission océanographique intergouvernementale ont lancé la communauté de pratique (CdP) ontologique dans le but de développer la première ontologie de la pollution marine par les déchets plastiques et autres, créant ainsi une classification cohérente exploitable sur ordinateur des concepts en la matière et favorisant l'harmonisation des définitions et de la terminologie existantes. La CdP ontologique joue un rôle central en mettant en relation les experts et développeurs dans ce domaine afin de faire en sorte que l'ontologie soit aussi précise et utile que possible. Une CdP sur l'harmonisation des données sera bientôt lancée pour élaborer des normes et des méthodologies cohérentes, qui seront étayées par une terminologie harmonisée.

### 3. Eaux usées

38. Conformément à la décision adoptée par les gouvernements lors de la troisième session de la Réunion intergouvernementale, le Bureau de coordination a lancé l'Initiative mondiale sur les eaux usées en octobre 2013. L'Initiative est une plateforme mondiale à parties prenantes multiples rassemblant des gouvernements, des organismes des Nations Unies, des organisations internationales, des scientifiques, le secteur privé et des groupes et parties prenantes majeurs. Elle vise à fournir une base aux partenariats afin de démarrer des programmes complets, efficaces et durables pour la gestion durable des eaux usées.

39. Au cours de la période considérée, l'Initiative mondiale sur les eaux usées a poursuivi son travail de mobilisation des parties prenantes pour lutter contre les rejets non réglementés et illégaux d'eaux usées non traitées dans l'environnement naturel. Par l'intermédiaire de projets et d'activités, l'Initiative a encouragé la réutilisation et la récupération des eaux usées et a visé à changer le paradigme, en cessant de percevoir les eaux usées comme un déchet et en les considérant comme une ressource précieuse pour prévenir la pollution et améliorer la sécurité hydrique. Elle a également encouragé l'aménagement des politiques et les réformes institutionnelles à l'appui de nouveaux investissements dans la gestion des eaux usées. La gestion durable des eaux usées peut présenter de nombreux avantages : elle est à même de créer des emplois, de soutenir les moyens de subsistance, d'améliorer le bien-être humain et la santé des écosystèmes<sup>19</sup>. L'Initiative s'est également concentrée sur le développement des capacités et la formation, la promotion des meilleures pratiques, des technologies efficaces et des politiques fructueuses, la sensibilisation et la communication, le traitement des lacunes et des tendances en matière de données et la production de connaissances.

40. Faisant directement suite à la résolution 3/10 de l'Assemblée pour l'environnement, « Lutter contre la pollution des eaux afin de protéger et de restaurer les écosystèmes liés à l'eau », le PNUE a fourni un soutien technique et financier aux autorités du comté de Vihiga (Kenya) pour lutter contre la pollution due aux eaux usées et aux nutriments. De janvier à juin 2021, le partenaire de réalisation a élaboré et parachevé un plan d'action environnemental du comté, une stratégie de gestion des déchets du comté et un projet de politique de gestion des déchets. Les autorités du comté de Vihiga ont également établi que la construction d'un bloc d'ablution serait une mesure à même de lutter contre le caractère inadéquat de l'assainissement et la pollution par les eaux usées qui en résulte. L'emplacement du bloc d'ablution près d'un marché améliorera l'offre actuelle en matière d'assainissement. L'objectif est de réduire la pollution due aux eaux usées et d'améliorer la santé de la population.

41. Avec le soutien du PNUE, ACT Malaysia a mené à bien un projet de démonstration axé sur la lutte contre la pollution par les eaux usées dans le parc national marin de Sabah, dans le nord de la Malaisie. Le projet avait pour objectif de donner aux villageois les moyens de préserver leurs moyens de subsistance et d'éviter les maladies d'origine hydrique. Ce projet fait la démonstration d'une

<sup>18</sup>

<https://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/34453/UNEP%20GPML%20Digital%20Platform%20Concept%20for%20User%20and%20Partner%20Consultations%20May%202021.pdf>

<sup>19</sup> <http://staging.unep.org/gpa/documents/gwi/GWIFactsheet.pdf>.



méthode de substitution efficace et peu coûteuse pour le traitement des eaux usées, le développement économique et l'autonomisation des populations locales, qui est à même d'être reproduite à grande échelle. Il a été sélectionné par le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU (DESA) comme l'une des bonnes pratiques en matière d'ODD.

42. Le PNUE et la Bremen Overseas Research and Development Association (BORDA), membre de la Global Wastewater Initiative, ont conclu un projet visant à renforcer les capacités des acteurs de la gestion des eaux usées en Tanzanie. Au titre du projet, les « Directives pour l'application des systèmes de traitement des eaux usées décentralisés à petite échelle » de 2018 ont été traduites en swahili. Du 8 au 11 juin 2021, BORDA et le PNUE ont organisé une formation à Dar es-Salaam à l'intention des principales parties prenantes de Tanzanie afin de diffuser les directives et de renforcer leurs capacités en matière de systèmes décentralisés de traitement des eaux usées.

43. L'utilisation des eaux usées pour la reforestation et le boisement a été soutenue par le PNUE au Ghana et au Niger. Au Ghana, le projet a contribué à augmenter la couverture forestière de 55 % sur des terres dégradées du site Ramsar de Sakumo et a encouragé la plantation de cocotiers en utilisant des eaux usées traitées, tout en générant des revenus pour les populations locales.

44. L'ouvrage « Sanitation and Wastewater Atlas of Africa » (« Atlas de l'assainissement et des eaux usées en Afrique ») a été lancé le 2 février 2021. Il s'agit du résultat phare d'un projet de quatre ans mis en œuvre conjointement par le PNUE, le centre GRID-Arendal et la Banque africaine de développement (BAD). Le projet avait pour objectif de comprendre l'état de la gestion des eaux usées et de l'assainissement sur le continent africain. L'Atlas se compose de chapitres axés sur les différents aspects de la gestion des eaux usées, les écosystèmes, la santé humaine, les politiques et l'économie circulaire. Contenant également des profils détaillés des pays, il constitue un outil destiné à aider les décideurs et le public du continent et d'autres régions à comprendre et à traiter les lacunes et les opportunités dans ce secteur à l'appui de l'objectif de développement 6, qui vise à garantir l'accès de tous à l'eau potable et à l'assainissement. Un webinaire organisé le 2 mars 2021 a été consacré au processus qui a conduit à la création de cet Atlas et a présenté les principales constatations et les messages clés de la publication.

45. Le PNUE et le [Stockholm Environment Institute](#), qui est membre de l'Initiative mondiale sur les eaux usées, ont lancé le 22 mars 2021, à l'occasion de la Journée mondiale de l'eau, la deuxième édition du rapport « Sanitation, Wastewater Management and Sustainability: From Waste Disposal to Resource Recovery » (« Assainissement, gestion des eaux usées et durabilité : de l'élimination à la récupération des déchets »). Ce rapport, qui est disponible en anglais et en espagnol, explique comment l'amélioration de l'assainissement et de la gestion des eaux usées peut profiter aux populations et à l'environnement. Deux nouvelles études de cas ont été ajoutées concernant le système de traitement des eaux usées en circuit fermé à Hambourg (Allemagne) et les services d'assainissement hors réseau convertissant les boues fécales en briquettes de combustible au Kenya.

46. Chaque année, le PNUE a organisé au moins trois webinaires sur les eaux usées, axés sur le financement, la COVID-19 et les eaux usées, les solutions fondées sur la nature, et les polluants émergents, entre autres sujets. Pour marquer la Journée mondiale des toilettes de l'ONU, il a organisé, avec les membres de l'Initiative mondiale sur les eaux usées, un symposium sur les eaux usées et l'assainissement le 19 novembre 2021. Le MOOC « From Source to Sea to Sustainability » (« De la source à l'océan à la durabilité »), développé conjointement par le PNUE et l'Université Concordia (Canada), a été mis à disposition en avril 2019, en janvier 2020 et en janvier 2021. Il fournit une approche conceptuelle et pratique holistique couvrant les bases scientifiques du cycle des nutriments et les effets de la pollution, les méthodologies et les outils d'évaluation, les mécanismes financiers pour la protection de l'eau, les questions de politique et de gouvernance et les technologies permettant de transformer les déchets en ressources.

## B. Initiatives régionales

47. Pour faciliter la mise en œuvre du Programme d'action mondial, le rôle et l'importance des organisations régionales et du Programme pour les mers régionales du PNUE ont été reconnus par les participants à la conférence intergouvernementale qui s'est tenue à Washington en novembre 1995 lors de l'adoption du Programme d'action mondial. Au paragraphe 74 du Programme, il est demandé au PNUE, entre autres, de promouvoir et de faciliter la mise en œuvre du Programme d'action mondial aux niveaux régional et sous-régional, notamment en revitalisant le Programme pour les mers régionales.

48. Lors de la quatrième session de la Réunion intergouvernementale, les gouvernements ont noté que les travaux de suivi du Programme d'action mondial devraient inclure l'amélioration de la coordination, de la participation et de l'appui aux travaux menés avec les États membres sur la pollution due aux activités terrestres et la promotion des liens avec le Programme pour les mers régionales et d'autres plateformes et initiatives internationales pertinentes en vue d'une exécution efficace. Dans les orientations stratégiques pour les mers régionales (2017-2020), le PNUE s'est engagé à réduire la pollution marine de toutes sortes, conformément à la cible 14.1 des ODD. Les conventions et plans d'action concernant les mers régionales continuent de servir de vecteurs efficaces pour accélérer la mise en œuvre du Programme d'action mondial, en facilitant l'élaboration et l'adoption de plans d'action et de stratégies à l'échelle régionale ainsi que l'organisation d'ateliers de renforcement des capacités et de cours de formation sur la gestion des déchets et la gouvernance des océans. Plusieurs secrétariats de convention ont également mis au point de solides programmes de surveillance pour évaluer la conformité des États membres, ainsi que la mise en œuvre de projets régionaux, l'élaboration de lignes directrices et la production de rapports scientifiques visant à mobiliser l'action en faveur des catégories de sources prioritaires du Programme d'action mondial.
49. Le projet en cours intitulé « Améliorer la gestion marine en Afrique occidentale, centrale et australe par la formation et l'application », mis en œuvre par le centre GRID-Arendal et le secrétariat de la convention d'Abidjan, vise à renforcer l'action nationale et régionale pour saisir la valeur des écosystèmes marins et côtiers. En 2019, le Protocole de Grand Bassam contre la pollution due aux sources et activités terrestres a été adopté lors d'une réunion des plénipotentiaires de la Convention d'Abidjan.
50. Du 4 au 13 mars 2021, une série de webinaires a été organisée sur la gestion des déchets plastiques dans la région, dans le but de fournir un cadre régional pour la question de la pollution plastique. Le « Livre blanc sur les sargasses » met en évidence la collaboration avec la Convention d'Abidjan sur les sargasses, qui est liée à la gestion des nutriments. La treizième Conférence des Parties s'est tenue du 13 au 17 décembre 2021 à Pointe Noire (République du Congo) sur le thème « Gouvernance des océans pour un développement durable des pays de la Convention d'Abidjan ».
51. Lors de la vingt et unième réunion des Parties contractantes à la Convention de Barcelone, tenue en décembre 2019, un nœud méditerranéen sur les déchets marins a été lancé pour faire avancer le Plan d'action pour la Méditerranée du PNUE (PNUE/PAM). Ce nœud constitue un centre régional pour le partage des connaissances et des informations, la mise en réseau et les partenariats pour la région. Le Plan d'action pour la Méditerranée a été révisé en 2021 afin d'élargir son champ d'application, qui couvrait les plastiques à usage unique, aux autres produits plastiques prioritaires ; de promouvoir les systèmes de responsabilité élargie du producteur et les mesures d'économie circulaire ; et d'inclure des mesures de prévention et d'action.
52. Parmi les autres faits nouveaux dans la région, il convient de citer la mise en œuvre de 25 projets pilotes « Adoptez une plage » dans neuf pays méditerranéens ; la mise en œuvre de projets pilotes de pêche aux déchets dans quatre pays méditerranéens ; la fourniture d'une assistance technique à cinq pays méditerranéens afin de renforcer la capacité des autorités publiques d'éliminer les sacs en plastique à usage unique et de promouvoir la responsabilité élargie du producteur pour les emballages de produits alimentaires et de boissons. Des projets pilotes visant à améliorer la gestion des déchets en mer dans les ports et les marinas ont été mis en œuvre dans sept pays méditerranéens. La région s'emploie également à parachever les plans régionaux juridiquement contraignants concernant le traitement des eaux usées et la gestion des boues d'épuration.
53. Seize des 26 Parties contractantes à la Convention de Cartagena ont ratifié le Protocole relatif à la pollution due à des sources et activités terrestres à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes. Un projet mis au point par le Nœud caribéen (GPML-Caribe) du Partenariat mondial sur les déchets marins, en collaboration avec l'Initiative mondiale de lutte contre les engins de pêche fantômes, se concentre sur la réduction de l'occurrence et de l'impact des engins de pêche abandonnés, perdus ou rejetés par l'évaluation des installations de réception portuaires, le recensement de technologies innovantes, la collecte de données et la promotion des meilleures pratiques, y compris les échanges entre pairs aux niveaux régional et mondial. Ce projet est mené en coopération avec des collectivités vivant de la pêche artisanale dans la région des Caraïbes.
54. Le projet CreW+, financé par le FEM et mis en œuvre conjointement par le PNUE et la Banque interaméricaine de développement dans 18 pays de la région des Caraïbes, est une approche intégrée de la gestion de l'eau et des eaux usées dans la région, axée sur l'élaboration de politiques, la gestion des connaissances et les solutions financières et techniques pour une gestion durable des eaux usées.

55. Un rapport de 2019 sur l'état d'avancement de l'interdiction du polystyrène et d'autres plastiques dans la région des Caraïbes, établi par le secrétariat de la Convention de Cartagena et le Programme pour l'environnement des Caraïbes, met en évidence les efforts en cours et les enseignements. Il vise à soutenir les efforts futurs visant à maîtriser la fabrication et l'utilisation des plastiques à usage unique et d'autres matériaux persistants. Une stratégie et un plan d'action régionaux de réduction de la pollution par les nutriments, adoptés en juillet 2021, fournissent une feuille de route avec des actions à court, moyen et long terme assorties de cibles et d'indicateurs pour aider les pays de la région à réduire de manière intégrée la pollution due à l'excès de nutriments.

56. Le secrétariat de la Convention de Cartagena soutient l'élaboration de plans d'action nationaux visant à réduire la pollution marine par les déchets plastiques et autres, les projets communautaires de réduction des plastiques selon une approche d'économie circulaire, la gestion des déchets générés par les navires, y compris les plastiques, l'amélioration des politiques, législations et réglementations nationales sur la gestion des plastiques et la promotion de la recherche sur la présence et les impacts des microplastiques dans la région par l'intermédiaire du projet, financé par l'Union européenne, de renforcement des capacités des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique en matière d'accords multilatéraux relatifs à l'environnement.

57. Les Parties à la Convention sur la protection de l'environnement marin de la zone de la mer Baltique (HELCOM) ont adopté un plan d'action régional révisé sur les déchets marins, qui constitue le principal outil régional pour atteindre les objectifs en matière d'écologie et de gestion des déchets marins, en faisant en sorte que des mesures soient mises en place pour traiter les déchets les plus courants et les plus nocifs qui se trouvent dans la région de la mer Baltique. Le plan d'action pour la mer Baltique a été révisé en 2021. Il est divisé en quatre segments, visant à être l'expression des pressions exercées par la terre (« Eutrophisation » et « Substances dangereuses et déchets ») et les activités en mer (« Activités en mer »), ainsi que de l'état de l'environnement (« Biodiversité »). Le plan d'action est soutenu par le programme de réduction des apports de nutriments d'HELCOM, une approche régionale visant à partager la charge des réductions de nutriments et par la stratégie régionale de recyclage des nutriments de la mer Baltique.

58. Les Parties contractantes à la Convention de Nairobi ont adopté le plan d'action régional sur la gestion des déchets marins dans la région de l'océan Indien occidental, en 2018. Par la suite, un groupe de travail sur les déchets marins de l'océan Indien occidental, un forum régional visant à coordonner la participation des parties prenantes à la gestion des déchets marins, a été créé. En 2020, le groupe de travail technique sur la planification de l'espace marin (PEM) dans l'océan Indien occidental a été formé avec pour objectif général de fournir de grandes orientations à la Convention de Nairobi et de synthétiser les informations sur la PEM. Les Parties contractantes mettent en œuvre un programme de surveillance des déchets marins dans la région par l'intermédiaire de l'Association des sciences marines de l'océan Indien occidental (WIOMSA), en collaboration avec le Sustainable Seas Trust, le Réseau africain des déchets marins et les partenaires nationaux.

59. Lors de la dixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Nairobi, qui s'est tenue en ligne du 23 au 25 novembre 2021, les États membres ont convenu de créer un groupe de travail régional sur la qualité de l'eau afin de soutenir l'élaboration d'un cadre de surveillance de la qualité de l'eau et de lignes directrices sur les interventions nationales, et de parachever l'élaboration d'un plan d'action régional pour lutter contre la pollution marine par les déchets plastiques et autres, en vue de son adoption lors de la onzième réunion des Parties contractantes<sup>20</sup>.

60. En 2017, le projet de Programme d'action stratégique pour l'harmonisation des politiques et les réformes institutionnelles (SAPPHIRE) a été démarré afin de permettre la livraison des produits demandés dans le Programme d'action stratégique (PAS) de la Convention de Nairobi. Un atelier régional de formation sur la gouvernance des océans visant à soutenir le développement des capacités pour réaliser une meilleure gouvernance des océans dans la région de l'océan Indien occidental (OIO) a été mené en 2021 dans le cadre du projet SAPPHIRE. En parallèle, le projet de mise en œuvre du Programme d'action stratégique pour la protection de l'océan Indien occidental contre les sources et activités terrestres (WIO-SAP) est en cours d'exécution. Il vise à réduire les impacts des sources et activités terrestres et à gérer durablement les écosystèmes côtiers et fluviaux critiques par la mise en œuvre des priorités du WIO-SAP, avec le soutien de partenariats aux niveaux national et régional. Vingt projets de démonstration sont actuellement mis en œuvre au titre du projet WIOSAP, qui sont

<sup>20</sup>[https://www.nairobiconvention.org/clearinghouse/sites/default/files/Adopted%20Decisions%20for%20COP10\\_25\\_11\\_21\\_12.00pm\\_CLEAN.pdf](https://www.nairobiconvention.org/clearinghouse/sites/default/files/Adopted%20Decisions%20for%20COP10_25_11_21_12.00pm_CLEAN.pdf).

axés sur la restauration d'habitats essentiels, l'amélioration de la qualité de l'eau et la gestion durable des cours d'eau.

61. Le secrétariat de la Convention de Nairobi, en collaboration avec le Programme d'action mondial, s'est également employé à lutter contre la pollution par les eaux usées. En 2019, il a dispensé des formations sur les outils mis au point dans le cadre du GPNM et de l'Initiative mondiale sur les eaux usées. Parmi les outils présentés, citons celui d'évaluation des techniques de traitement des eaux usées développé par l'Initiative en association avec l'International Water Association et la fiche de rapport sur la santé des écosystèmes qui a été appliquée dans des projets soutenus par le GPNM en Inde et aux Philippines. Les outils ont été utilisés dans le cadre du développement et de la mise en œuvre d'interventions sur le terrain dans les pays participant au projet FEM-WIOSAP.

62. Un atelier conjoint du Plan d'action pour la protection, la gestion et le développement du milieu marin et côtier du Pacifique du Nord-Ouest (NOWPAP) et de la Réunion tripartite des ministres de l'environnement de la Chine, du Japon et de la Corée (TEMM) sur la gestion des déchets marins s'est tenu en ligne le 15 septembre 2021 dans le but d'examiner les progrès accomplis en matière de gestion des déchets marins dans la région couverte par le NOWPAP, notamment les changements de politique, les statistiques actualisées, les investissements et les nouvelles approches. Immédiatement après cet atelier, des experts des quatre pays du NOWPAP se sont réunis le 16 septembre 2021 pour évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'action régional sur les déchets marins. Le PNUE, par l'intermédiaire du secrétariat du Programme d'action mondial, aide actuellement à faire progresser le nœud régional du Pacifique Nord-Ouest du Partenariat mondial sur les déchets marins. Plusieurs projets, comprenant des recherches sur la pollution microplastique et les engins de pêche abandonnés, font partie de ces efforts.

63. Le nœud régional du Pacifique Nord-Ouest du Partenariat mondial sur les déchets marins héberge le Centre d'activités régional de données, d'information et de réseautage (DINRAC). Le nœud régional a présenté ses efforts et partagé les enseignements tirés de la lutte contre les déchets marins lors d'un webinaire mondial organisé le 29 mars 2021 en collaboration avec le secrétariat du Partenariat mondial sur les déchets marins. Ce webinaire était le premier d'une série d'événements similaires soulignant les efforts des nœuds régionaux du Partenariat mondial sur les déchets marins.

64. La Convention pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est (Convention OSPAR) élabore un nouveau plan d'action régional sur les déchets marins, qui comprendra un ensemble d'objectifs prioritaires pour traiter les questions nouvelles et émergentes et réduire les impacts des éléments qui causent le plus de dommages au milieu marin. En octobre 2021, lors de la réunion ministérielle de la Commission OSPAR, les membres ont adopté la nouvelle Stratégie pour le milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est 2030. L'objectif et les activités de la Stratégie se concentreront sur la prévention des apports de déchets marins, y compris les microplastiques, et leur réduction significative pour atteindre des niveaux qui ne causent pas d'effets néfastes dans le milieu marin et côtier, dans le but d'éliminer les apports de déchets. Les membres ont également adopté la Déclaration de Cascais et se sont engagés à faire de l'Atlantique Nord-Est un océan propre, sain et biologiquement diversifié, productif, utilisé de manière durable et résilient aux changements climatiques et à l'acidification. Ce but sera atteint en mettant en action la nouvelle Stratégie 2030. La recommandation OSPAR 2021/06 sur la réduction des pertes de granulés de plastiques dans le milieu marin a également été adoptée.

65. Le plan d'action régional sur les déchets marins pour la région des mers d'Asie du Sud a été adopté en 2019 lors de la sixième réunion intergouvernementale des ministres du programme des mers d'Asie du Sud. Afin de poursuivre les travaux sur la pollution marine par les déchets plastiques et autres, la quinzième réunion du Conseil d'administration a approuvé la stratégie 2020-2030 du Programme coopératif sur l'environnement pour l'Asie du Sud (SACEP). L'objectif 3 de la Stratégie consiste à assurer une gestion efficace des déchets, notamment des flux de déchets chimiques, de déchets dangereux, de plastiques et d'eaux usées. Le SACEP, la Banque mondiale et Parley for the Oceans collaborent à la formulation et à la mise en œuvre d'un projet régional sur les cours d'eau et les mers sans plastique en Asie du Sud. Le projet aidera l'Asie du Sud à réduire la pollution marine par les plastiques et à stimuler l'éco-innovation pour réinventer l'utilisation et la production des plastiques.

66. En parallèle, le SACEP et le centre d'écotechnologie (CCET) de l'Institut des stratégies environnementales mondiales, qui collabore avec le PNUE, ont élaboré un rapport de situation sur la gestion des déchets en Asie du Sud et une feuille de route pour améliorer la gestion des déchets. En 2019, trois ateliers connexes ont eu lieu et la feuille de route 2019-2030 pour la gestion durable des déchets et la circulation des ressources en Asie du Sud a été approuvée par la quinzième réunion du

Conseil d'administration du SACEP. Le Conseil a également approuvé la feuille de route pour la politique-cadre concernant l'azote en Asie du Sud. Le SACEP s'est associé au South Asian Nitrogen Hub (SANH) en 2019 pour étudier les impacts des différentes formes de pollution par l'azote et suggérer des mesures stratégiques. Le SACEP a également aidé le Gouvernement sri lankais et le PNUE, en partenariat avec le SANH, à lancer la Campagne mondiale des Nations Unies pour une gestion durable de l'azote. Lors de la COP-26, en 2021, il a organisé un événement parallèle avec le Gouvernement sri lankais sur la contribution de l'azote aux contributions déterminées au niveau national (CDN), des plans climatiques nationaux mettant en évidence les actions climatiques, intitulé « Mise à jour des CDN et possibilités offertes par les liens entre azote et changements climatiques : de l'Asie du Sud au monde ».

67. L'Organe de coordination du programme relatif aux mers d'Asie orientale (COBSEA) a élaboré des orientations stratégiques 2018-2022 et constitué un groupe de travail sur les déchets marins pour guider la mise en œuvre du plan d'action régional sur les déchets marins adopté en 2019. Le projet SEA Circular a été lancé en 2019 et ses activités alimentent les réunions du groupe de travail et fournissent une assistance technique sur la surveillance des déchets marins. La vingt-cinquième réunion intergouvernementale du COBSEA a discuté, entre autres, de l'élaboration de nouvelles orientations stratégiques du COBSEA, de l'élaboration d'un plan de travail biennal pour la mise en œuvre du plan d'action régional du COBSEA sur les déchets marins, de la création du nœud régional des mers d'Asie orientale du Partenariat mondial sur les déchets marins et du centre d'activités régionales du COBSEA, ainsi que d'un descriptif de projet conforme au plan d'action pour les mers d'Asie orientale.

68. Le COBSEA a organisé plusieurs formations et ateliers. Un atelier de formation régional sur l'aménagement de l'espace marin et côtier a été suivi d'un atelier d'examen de la politique d'aménagement de l'espace marin et côtier pour discuter du projet de réforme de cette politique, qui inspirera davantage les activités à venir, telles que les travaux visant à établir un réseau COBSEA d'aires marines protégées et une formation sur l'économie océanique durable devant être organisée en collaboration avec l'initiative Blue Solutions. Afin de poursuivre les travaux sur la gestion des nutriments, un atelier en ligne sur la pollution par les nutriments, organisé en collaboration avec le GPNM, a eu lieu pour partager les constatations préliminaires d'une étude documentaire sur la pollution par les nutriments et pour échanger des points de vue sur les efforts futurs possibles pour traiter la pollution par les nutriments par l'intermédiaire du COBSEA.

69. La Commission pour la conservation de la faune et de la flore marines de l'Antarctique (CCAMLR) a procédé, lors de sa 38<sup>e</sup> réunion, en 2019, à une modification de sa mesure de conservation existante sur la protection générale de l'environnement lors d'activités de pêche (mesure de conservation 26-01), en vigueur depuis 2006, qui étend les prescriptions en matière de protection de l'environnement applicables aux navires de pêche dans la zone de la Convention, y ajoutant l'interdiction de rejeter des matières plastiques, et accroît les restrictions sur les rejets ou immersions d'huiles, de carburants ou de mélanges huileux dans l'ensemble de la zone de la Convention, conformément à MARPOL.

70. En vertu du programme de la CCAMLR sur les débris marins, son Comité scientifique (SC-CCAMLR) continue à surveiller et à collecter des données sur les débris marins, les débris de plage, l'enchevêtrement de mammifères marins et les débris marins associés aux colonies d'oiseaux de mer, ainsi qu'à enregistrer les rares cas observés d'animaux contaminés par des hydrocarbures. La CCAMLR s'engage régulièrement auprès du Partenariat mondial sur les déchets marins en fournissant, à la demande, des informations sur la surveillance des débris marins dans l'océan Austral.

71. Il existe une coopération bilatérale régulière entre le secrétariat permanent de la Commission de la mer Noire et le PNUE/PAM, un exemple de collaboration réussie entre les mers régionales au niveau mondial. Trois réunions annuelles conjointes entre les deux secrétariats ont été organisées au cours de la période 2017-2019. Lors de ces réunions, des plans de travail conjoints ont été élaborés. Le secrétariat du PNUE soutient plusieurs activités dans le cadre d'un projet MED sur les déchets marins financé par l'Union européenne, afin de renforcer la collaboration bilatérale dans le domaine de la gestion des déchets marins. Il existe également des accords avec des organisations mondiales et régionales clés couvrant les mers (Commission générale des pêches pour la Méditerranée et Accord sur la conservation des cétacés de la mer Noire, de la mer Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente).

72. Une publication de 2020 sur les déchets marins dans la mer Noire, élaborée pendant la pandémie de COVID-19, comprend des informations sur les sources de macro- et micro-déchets dans différents écosystèmes. Elle contient également une présentation des interactions des plastiques avec le

biote. Cette publication met en lumière les lacunes en matière de connaissances et les différents aspects des politiques et de la gestion. La Commission de la mer Noire a adopté le plan d'action régional sur les déchets marins de la mer Noire en octobre 2018. Un projet de programme de surveillance des déchets marins pour la mer Noire est actuellement à l'étude pour adoption. Le programme de travail annuel de la Commission de la mer Noire 2019/2020 énonce la coordination générale et les mesures pour la région. D'autres travaux sont prévus pour la mise en œuvre du plan d'action régional sur les déchets marins de la mer Noire et l'adoption du programme de surveillance, ainsi que d'une liste d'indicateurs de surveillance communs.

73. Lors de la douzième réunion ministérielle du Conseil de l'Arctique, qui s'est tenue à Reykjavik le 20 mai 2021, les membres du Conseil ont adopté le plan d'action régional sur les déchets marins dans l'Arctique et le plan stratégique du Conseil de l'Arctique (2021-2030). Le plan stratégique marin arctique (2015-2025) du Conseil de l'Arctique établit 40 mesures stratégiques visant à sauvegarder les habitats marins et côtiers de l'Arctique. Dans le cadre de la première phase du plan de travail 2017-2019 du projet sur les déchets marins, le PAME a réalisé une étude documentaire sur les déchets marins, y compris les microplastiques, dans cette région. Le groupe de travail sur le programme de surveillance et d'évaluation de l'Arctique (AMAP) a élaboré un plan de surveillance complet et des directives techniques aux fins de la surveillance des déchets et des microplastiques dans l'Arctique.

74. Parmi les autres travaux en cours dans la région arctique on peut citer des nettoyages côtiers, qui contribueront à renforcer les efforts visant à éliminer les déchets et à améliorer les pratiques de pêche, ainsi qu'un inventaire des engins de pêche, qui vise à améliorer la compréhension des engins de pêche abandonnés, perdus ou rejetés.

75. En 2018, le plan d'action régional pour la gestion durable des déchets marins dans la mer Rouge et le golfe d'Aden (version anglaise, intitulée « Regional Action Plan for the Sustainable Management of Marine Litter in the Red Sea and Gulf of Aden ») a été adopté par l'Organisation régionale pour la protection de la mer Rouge et du golfe d'Aden (PERSGA) de la Convention de Djedda. Pour faire avancer le programme sur les déchets marins, des lignes directrices pour l'élaboration d'un plan d'action national de gestion des déchets marins ont été élaborées en anglais en 2019 et en arabe en 2020. Au niveau des pays, le plan d'action national égyptien pour la gestion durable des déchets marins sur le littoral de la mer Rouge est en cours de réalisation et le plan d'action national saoudien pour la gestion durable des déchets marins sur le littoral de la mer Rouge est également en cours d'élaboration.

76. Plusieurs ateliers ont été organisés pour faire avancer la réalisation de l'objectif du programme sur les déchets marins et les mesures prioritaires énoncées dans le plan d'action régional. Il s'agit d'ateliers sur les thèmes suivants : responsabilité et indemnisation pour la pollution causée par les navires ; évaluation des déchets marins au Yémen ; Annexes V et VI de MARPOL ; préparation et intervention contre les déversements d'hydrocarbures et nettoyage du littoral en cas de déversement ; exercice de simulation sur la gestion des crises dues aux déversements d'hydrocarbures ; utilisation d'agents dispersants dans le cadre des interventions contre les déversements d'hydrocarbures en mer ; préparation et interventions contre les déversements d'hydrocarbures, en mettant l'accent sur le cadre juridique international ; mise en œuvre et application de l'Annexe V de MARPOL ; et installations de réception portuaires et Annexe V de MARPOL.

77. La pollution marine est l'une des priorités de l'Organisation régionale pour la protection de l'environnement marin (ROPME) de la Convention régionale du Koweït depuis sa création en 1979. Le Conseil de la ROPME, lors de sa cinquième réunion extraordinaire tenue le 8 mars 2021, a adopté une résolution visant à établir une organisation régionale pour la protection de l'environnement marin, dotée d'un comité spécialisé, constitué d'éminents scientifiques des États membres, qui examinerait et dirigerait les programmes de protection de l'environnement marin mis en place par cette organisation. Le secrétariat de la ROPME a stocké des prélèvements dans la banque d'échantillons marins, dans le cadre des programmes de surveillance de la ROPME. Les données obtenues à partir des analyses de ces échantillons sont utilisées pour établir les tendances spatiales et temporelles intégrées de l'état de l'environnement marin dans la région. Un document intitulé « Marine plastic litter in the ROPME Sea Area : Current knowledge and recommendations » a été publié en 2020<sup>21</sup>.

78. Des experts des États riverains de la mer Caspienne ont élaboré une initiative intitulée « Lutter contre les déchets marins dans la région de la mer Caspienne », qui a été menée par le Centre d'initiatives pour l'eau du Fonds public du Kazakhstan, sous les auspices du secrétariat provisoire de la Convention de Téhéran et avec le soutien de la Fondation Coca-Cola dans le cadre de la coalition

<sup>21</sup> <https://doi.org/10.1016/j.ecoenv.2019.109839>

Global Water Challenge. Ses activités se sont déroulées entre octobre 2018 et mai 2020. Au titre de cette initiative, un réseau national et régional de professionnels et d'experts de divers secteurs dans le domaine des déchets marins a été mis en place, par l'intermédiaire du Centre d'information sur l'environnement de la Caspienne en tant que plateforme de coopération en ligne, ainsi que des formations internationales sur les déchets marins et les stratégies de tourisme durable, et des campagnes de nettoyage des côtes dans les pays de la Caspienne lors de la Journée de la mer Caspienne en 2019. Par la suite, les experts ont discuté et se sont mis d'accord sur le projet de Plan d'action régional de la Caspienne contre les déchets marins (CRMLAP), qui a été soumis aux Parties contractantes de la Convention de Téhéran. Le CRMLAP peut être considéré dans le contexte de la mise en œuvre du Protocole relatif à la protection de la mer Caspienne contre la pollution provenant de sources et activités situées à terre (Protocole de Moscou). En novembre 2021, le Kazakhstan a ratifié le Protocole de Moscou.

79. Le rapport sur l'état de l'environnement de la mer Caspienne 2019 fournit des informations sur l'état et les tendances de l'environnement marin et côtier de la région, sur la base de rapports fréquents des pays riverains de la Caspienne et de sources documentaires. Aux termes de la Convention de Téhéran et de ses protocoles, ce rapport résume la situation actuelle de l'écosystème marin de la mer Caspienne, en tenant compte du changement du niveau de la mer et de la pollution, provenant notamment de sources situées à terre.

80. Le Plan d'action régional contre les déchets marins du Pacifique (2018-2025) décrit le contexte politique ainsi que les activités importantes visant à réduire les déchets marins dans l'ensemble des pays et territoires insulaires du Pacifique. Le projet relatif aux déchets marins dans le Pacifique vise à compléter les projets de gestion des déchets existants afin de soutenir la mise en œuvre du plan d'action régional du Pacifique sur les déchets marins 2018 du secrétariat du Programme régional océanique de l'environnement (PROE). Le rapport 2019 résume les réalisations par rapport à un certain nombre d'objectifs stratégiques, notamment l'amélioration de la gestion des déchets et de la lutte contre la pollution.

81. L'« État de l'environnement et de la conservation dans les îles du Pacifique : rapport régional 2020 », publié le 29 avril 2021, comprend une étude des tendances et des situations environnementales afin de mieux éclairer le processus décisionnel au niveau régional. Le PROE fait office de nœud régional du Partenariat mondial sur les déchets marins pour les travaux sur les déchets marins dans le Pacifique. Dans le cadre de la Stratégie « Un Pacifique plus propre en 2025 », un plan régional établi avec les dirigeants et les experts en gestion des déchets du Pacifique et le nœud régional contribuera à réduire le double emploi des initiatives liées aux déchets marins et à encourager la coopération. La troisième table ronde pour un Pacifique propre, qui s'est déroulée en ligne du 16 au 25 novembre 2021, s'est concentrée sur la création d'une économie circulaire sûre dans le Pacifique.

### **C. Mobilisation de ressources à l'appui de la mise en œuvre du Programme d'action mondial par l'intermédiaire de projets mondiaux et régionaux**

82. Sur la période considérée, les dépenses de personnel se sont élevées à un peu plus de 6,3 millions de dollars. Sur ce montant, 4,4 millions de dollars ont été versés par le Fonds pour l'environnement du PNUE et un peu plus de 1,9 million de dollars a été financé au moyen du budget ordinaire. Les ressources extrabudgétaires allouées à la mise en œuvre des activités par domaine thématique se sont élevées à 12,4 millions de dollars. Il s'agit notamment des contributions des donateurs provenant des fonds de partenariat et des fonds préaffectés, ainsi que de financements du Fonds pour l'environnement mondial. On trouvera des informations détaillées à l'annexe 1.

### **D. Activités de sensibilisation et de plaidoyer du Bureau de coordination du Programme d'action mondial visant à forger des partenariats et à dégager un consensus en vue de l'intégration du Programme d'action mondial dans le programme de développement.**

83. Depuis la quatrième session de la Réunion intergouvernementale, le PNUE a renforcé ses efforts de sensibilisation en s'appuyant sur la communication faisant appel aux technologies basées sur le Web et la production de matériels tels que dépliants, fiches d'information, vidéos, notes d'orientation, rapports de recherche et documents scientifiques dans un certain nombre de langues<sup>22</sup>. Des MOOC, des campagnes, telles que les campagnes « Océans propres » et « Azote », des

<sup>22</sup> <http://unep.org/gpa/resources/Videos.asp>.

communiqués de presse, des avis aux médias, des conférences de presse et des messages d'intérêt public ont également été utilisés pour améliorer la visibilité des travaux du Programme d'action mondial et de ses trois partenariats afin de faire connaître les défis et les possibilités que représente la promotion d'une meilleure gestion des nutriments, des déchets marins et des eaux usées, et de montrer comment ces actions contribuent au développement durable.

84. Le Programme a également assuré sa présence dans les principales réunions et conférences mondiales et régionales au moyen d'ateliers, de séminaires et de formations. En outre, les responsables du Programme ont participé à des manifestations organisées par des partenaires en tant que personnes-ressources et orateurs principaux.

85. Les activités de sensibilisation et de plaidoyer ont contribué à obtenir des engagements de la part des partenaires envers le Programme d'action mondial et ses trois partenariats et ont influencé le programme régional et mondial sur la pollution marine.

## **E. Le Programme d'action mondial est intégré dans le programme de travail du Programme des Nations Unies pour l'environnement.**

86. Les ressources côtières - y compris les poissons, les minéraux et l'énergie - sont essentielles pour les personnes, la nature et l'économie, et sont au centre de l'ordre du jour émergent de l'économie bleue durable. Il est reconnu depuis longtemps qu'un défi particulier dans les zones côtières est la gestion des activités terrestres qui génèrent des effets néfastes pour les ressources côtières dans l'environnement marin. Nombre de ces pressions sont des externalités négatives des activités anthropiques terrestres qui ne sont pas prises en compte dans les cadres existants de gouvernance des ressources, dont l'approche est le plus souvent sectorielle. En conséquence, l'évolution d'une approche globale de la gouvernance terre-mer qui tient compte de la manière dont les activités terrestres nuisent à la qualité et à la disponibilité des ressources côtières a été au centre du Programme d'action mondial<sup>23</sup>.

87. Le Programme d'action mondial et ses domaines d'action prioritaires - nutriments, déchets marins et eaux usées - ont été intégrés dans le programme de travail du PNUE. Dans le programme de travail du PNUE pour l'exercice biennal 2020-2021, les travaux du Programme d'action mondial ont contribué à l'indicateur suivant au titre des réalisations escomptées du sous-programme relatif aux produits chimiques, aux déchets et à la qualité de l'air : « Politiques et stratégies et mécanismes juridiques, institutionnels et fiscaux de prévention et de gestion rationnelle des déchets élaborés ou mis en œuvre au niveau national dans le cadre des accords multilatéraux pertinents sur l'environnement ».

88. Au cours de la période considérée, les travaux ont continué à être exécutés dans le cadre du programme de travail du PNUE, en particulier par l'intermédiaire du projet « Protéger le milieu marin de la pollution d'origine terrestre par une coordination renforcée de l'action mondiale ».

89. Les efforts visant à lutter contre les sources terrestres de pollution marine ont également été progressivement intégrés dans d'autres parties du programme de travail du PNUE, comme les travaux sur la consommation et la production durables, la gouvernance environnementale, l'engagement mondial en faveur de la nouvelle économie des plastiques, les projets du FEM au niveau mondial et dans les régions, et les travaux du Groupe international d'experts sur les ressources du PNUE.

## **II. Enseignements tirés et voie à suivre**

90. Historiquement, la gestion de nos océans a été fragmentée par des frontières naturelles, juridiques et administratives. Les activités menées à terre et en mer ont été régies de manière indépendante, ce qui a créé un décalage entre l'endroit où les impacts sont ressentis et celui d'où ils proviennent<sup>24</sup>.

91. Le Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres a apporté des contributions significatives au fil des ans pour surmonter la fragmentation des politiques, comme en témoigne la mise en œuvre du Programme pendant la période 2019-2021, ainsi que le rôle joué par le PNUE en tant que secrétariat de celui-ci. Le Programme est reconnu comme un précieux mécanisme de coopération international guidant les actions nationales et

<sup>23</sup> <https://www.unep.org/resources/publication/governing-coastal-resources-implications-sustainable-blue-economy>

<sup>24</sup> <https://www.unep.org/resources/publication/governing-coastal-resources-implications-sustainable-blue-economy>



régionales visant à maintenir l'intégrité des milieux côtier et marin et les services qu'ils fournissent, qui améliorent le bien-être humain et le développement durable.

92. Les trois partenariats (GPNM, Partenariat mondial sur les déchets marins et Initiative mondiale sur les eaux usées), facilités par le PNUE conformément à la décision de la troisième session de la Réunion intergouvernementale, ont mobilisé les gouvernements, le monde universitaire et la communauté scientifique, l'industrie, les organisations de la société civile et les organisations internationales, y compris les organismes des Nations Unies, pour créer des plateformes communes de dialogue et définir le programme mondial d'actions visant à protéger le milieu marin des activités terrestres.

93. Cependant, les environnements marins et terrestres continuent d'être traités comme des unités de gouvernance distinctes. Le rapport « Governing Coastal Resources: Implications for a Sustainable Blue Economy »<sup>25</sup> (Gestion des ressources côtières : quelles implications pour une économie bleue durable ?), lancé en 2021 par le Groupe international d'experts sur les ressources, a encore constaté que les obstacles juridiques et administratifs sont déterminants pour que les activités terrestres génèrent des impacts multiples de puissance différente sur les ressources côtières. Les constatations ont clairement montré que les ressources côtières, en particulier les ressources vivantes, sont affectées négativement par les facteurs de stress générés par les activités terrestres qui peuvent être menées à de grandes distances de la côte.

94. Par la suite, une réponse s'appuyant sur la gouvernance de la source à la mer dans le cadre du programme de travail du PNUE soutiendra des résultats coordonnés qui respectent l'importance des activités terrestres et des ressources côtières, protègent les ressources côtières les plus vulnérables et soutiennent des économies océaniques saines qui dépendent des ressources marines vivantes et non vivantes. Dans le contexte de la stratégie à moyen terme du PNUE pour 2022-2025, un nouveau cadre de mise en œuvre suivi d'une stratégie de mobilisation des ressources revigorée placera la relation terre-mer au centre de l'action, en termes de connexions naturelles (telles que les bassins fluviaux se déversant dans la mer) et de connexions humaines (telles que le tourisme de masse dans les zones côtières). Des consultations étroites avec les États membres seront menées et il sera fait régulièrement rapport à l'Assemblée pour l'environnement.

---

<sup>25</sup> <https://wedocs.unep.org/handle/20.500.11822/36325> (Résumé à l'intention des décideurs en français à l'adresse <https://www.resourcepanel.org/fr/filet/2280/T%C3%A9%C3%A9charger?token=wnLxXbS>)

Annexe 1. Ressources allouées au Programme d'action mondial pour la période de mise en œuvre 2019-2021<sup>a</sup>**Dépenses de personnel (estimation sur 3 ans)**

<i>Source</i>	<i>Total</i>
Fonds d'affectation spéciale du Programme d'action mondial	0
Fonds pour l'environnement du PNUE	4 430 735
Budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies <sup>b</sup>	1 907 435
<b>Total<sup>c</sup></b>	<b>6 338 170</b>

**Ressources extrabudgétaires allouées à la mise en œuvre des activités par domaine thématique (estimation sur 3 ans, 2019-21)**

<i>Donateur</i>	<i>Domaine thématique</i>			<i>Total</i>
	<i>Nutriments</i>	<i>Eaux usées</i>	<i>Déchets marins</i>	
Fonds pour l'environnement mondial (exécuté par le PNUE)	1 718 182			1 718 182
Canada			55 436	55 436
Banque africaine de développement		550 000		550 000
Danemark	974 950			974 950
Monaco			33 000	33 000
Norvège			4 615 700	4 615 700
Suède	780 000	749 992	1 045 019	2 575 011
Japon			181 818	181 818
États-Unis d'Amérique			1 700 000	1 700 000
<b>Total</b>	<b>3 473 132</b>	<b>1 299 992</b>	<b>7 630 973</b>	<b>12 404 097</b>

<sup>a</sup> Tous les montants indiqués sont libellés en dollars des États-Unis.

<sup>b</sup> La contribution du budget ordinaire ne fait pas partie des contributions du PNUE.

<sup>c</sup> Le cofinancement des pays pour les postes d'administrateurs auxiliaires n'est pas pris en compte dans les estimations.